



DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.642.006.1 DU 2 MARS 1993

Dispositif mesureur de charge TESTUT modèle TX 60 Plus (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10) REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANTS

Société TESTUT, 855, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

Société TRAYVOU, 855, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

DEMANDEUR

Société TESTUT, 855, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 82.1.11.636.1.3 du 30 novembre 1982 (1) relative au dispositif mesureur de charge TRAYVOU TX 60, et en étend le bénéfice à la société TESTUT.

CARACTERISTIQUES

Le dispositif mesureur de charge TESTUT TX 60 Plus, objet de la présente décision, diffère du modèle approuvé par la décision précitée par les effets maximaux des dispositifs de mise à zéro et de maintien du zéro, la présence d'un voyant PT

indiquant la nature de la tare mise en œuvre, les symboles imprimés accompagnant les impressions des poids bruts, poids nets et valeur de tare, la présentation de la face avant et l'affectation de certaines touches des claviers mis à la disposition de l'utilisateur, et le dispositif de scellement.

Les autres caractéristiques restent identiques à celles fixées par la décision précitée.

SCELLEMENTS

Le dispositif mesureur de charge TESTUT modèle TX 60 Plus peut être muni d'un dispositif de scellement interdisant tout accès aux circuits électriques de mesure, au traitement du signal, et aux dispositifs d'entrée-sortie d'informations. Ce dispositif est défini par le plan annexé à la présente décision.

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION

Lors du branchement d'un organe périphérique, à la mise en service ou au cours d'une modification ultérieure sur le lieu d'emploi, l'installateur doit s'assurer que l'instrument de pesage ainsi constitué respecte les prescriptions réglementaires qui lui sont applicables.

Lorsqu'une sortie prévue pour le branchement d'un organe périphérique n'est pas utilisée, celle-ci est rendue inaccessible par un dispositif de scellement approprié.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des dispositifs mesureurs de charge concernés par la présente déci-

(1) Revue de Métrologie, novembre 1982, page 904.



sion doit porter au moins les indications suivantes :

- mesureur TESTUT modèle TX 60 Plus
- numéro de série
- décision n° 93.00.642.006.1 du 2 mars 1993.

Cette plaque doit être revêtue de la marque d'identification du demandeur ou de son identification complète.

INDICATIONS PARTICULIERES

La mention "INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC" doit être apposée sur le dispositif indicateur à proximité des résultats de pesage lorsque la portée maximale de l'instrument qui l'inclut est inférieure ou égale à 100 kg.

De plus, lorsque le dispositif mesureur de charge utilisé n'est pas muni du dispositif de scellement prévu par sa décision d'approbation ou lorsque les connexions entre le capteur et le dispositif indicateur ne sont pas toutes scellées, la mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée (ou se substituer à la précédente) sur le dispositif indicateur.

A la mise en service ou au cours d'une modification sur le lieu d'emploi de tout instrument de pesage comportant le dispositif mesureur de charge TESTUT modèle TX 60 Plus, l'installateur doit apposer la mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" sur le dispositif indicateur à proximité immédiate des résultats de pesage, lorsque cet instrument ne respecte pas les prescriptions réglementaires en vigueur applicables aux instruments utilisés pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les instruments de pesage neufs, réparés ou modifiés qui comportent le dispositif mesureur de charge modèle TX 60 Plus ne peuvent subir les épreuves d'une vérification primitive que si la preuve de la compatibilité de l'adaptation du dispositif récepteur de charge au dispositif mesureur de charge est apportée au préalable.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

ANNEXES

Notice descriptive.

Plan de scellement n° 5928-1 et 2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

NOTICE DESCRIPTIVE

Dispositif mesureur de charge TESTUT
modèle TX 60 Plus

1. PRESENTATION

Le dispositif mesureur de charge TX 60 Plus se présente dans un coffret permettant de l'intégrer dans une baie ou dans un coffret de table.

2. DESCRIPTION

Le dispositif mesureur de charge modèle TX 60 Plus comprend un dispositif indicateur de charge, un ou deux dispositifs équilibreurs et transducteurs de charge, un ou plusieurs capteurs à jauges de contrainte dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique.

2.1. Le dispositif indicateur est composé de :

- une unité de mesure et de traitement à microprocesseur
- des dispositifs de visualisation
- des dispositifs de commande.

2.1.1. Unité de traitement

Cette unité comprend les éléments suivants :

- une ou deux cartes conditionneur du signal capteur
- une carte de sommation des deux voies de mesure et convertisseur dont le principe est basé sur une conversion analogique numérique type "double rampe" ou un convertisseur rapide
- une carte de configuration du système
- une carte d'extension mémoire
- une carte de traitement et de gestion du système à microprocesseur
- une carte d'entrées-sorties

- une carte alimentation générale
- une carte alimentation de la carte mesure et des capteurs.

2.1.2. Dispositifs de visualisation

Le dispositif mesureur de charge TX 60 Plus est doté :

- d'un afficheur principal fluorescent 7 afficheurs 7 segments
- d'un afficheur secondaire fluorescent 9 afficheurs 7 segments
- d'un voyant "DEFAULT" signalant un défaut du mesureur
- d'un voyant "NET" signalant la mise en œuvre d'un dispositif de tare
- d'un voyant "□□□" signalant que la mesure n'est pas encore stabilisée
- d'un voyant "PT" signalant la mise en œuvre d'un dispositif de tare prédéterminée ou l'introduction d'une tare prédéterminée
- d'un voyant "TARE" signalant que l'afficheur secondaire indique une valeur de tare.

et deux voyants "DONNEES" et "EN COURS DOSAGE" non utilisés.

2.1.3. Dispositifs de commande

Le dispositif mesureur de charge TX 60 Plus est doté de trois claviers, le premier situé sous l'afficheur principal est constitué des touches suivantes :

- 0← commande de mise à zéro semi-automatique
- TEST commande de mise en œuvre du test des segments des afficheurs et voyants
- B/N commande de sélection de l'affichage du poids Brut ou du poids Net dans les différents modes de tare
- (N) commande de saisie d'une entrée de véhicule dans le mode E/S camion
- ←(N) commande de saisie d'une sortie de véhicule dans le mode E/S camion.

une bande de 4 touches en position centrale :

→T←	commande de mise en œuvre du dispositif de tare semi-automatique
T1	commande de mémorisation de tares prédéterminées
T2	touche non utilisée
T3	commande d'introduction d'une tare tabulée et de mise en œuvre du dispositif de tare

et enfin d'un clavier situé sous le dispositif afficheur secondaire qui est constitué :

d'un pavé numérique de 10 touches

des touches de correction  et de validation



Date/heure commande de visualisation et correction de la date et de l'heure

Codes touche non utilisée

→PT commande d'utilisation d'une tare prédéterminée

Cs commande de sélection de la voie de mesure



touche non utilisée, réservée au mode dosage commande d'impression



commande d'impression de la pesée en cours



commande d'impression des totaux par produit et général, ainsi que des véhicules entrés et non sortis

- commande de déblocage du clavier par tabulation de la clef "91"
- commande de sélection de la voie de mesure par la touche "Cs" suivi de 1, voie A, voie B, 3 voie C = A + B puis validation
- introduction d'une valeur de tare mémorisée par :
 - la touche T1 suivie du numéro de tare et de sa valeur
 - la touche →N destinée aux tares de véhicules, camions ou wagons dans le mode E/S suivi du numéro de véhicule et validation
 - la clef "75" puis introduction du numéro de véhicule et tabulation de la valeur de tare.

2.2. Dispositif équilibreur et transducteur de charge

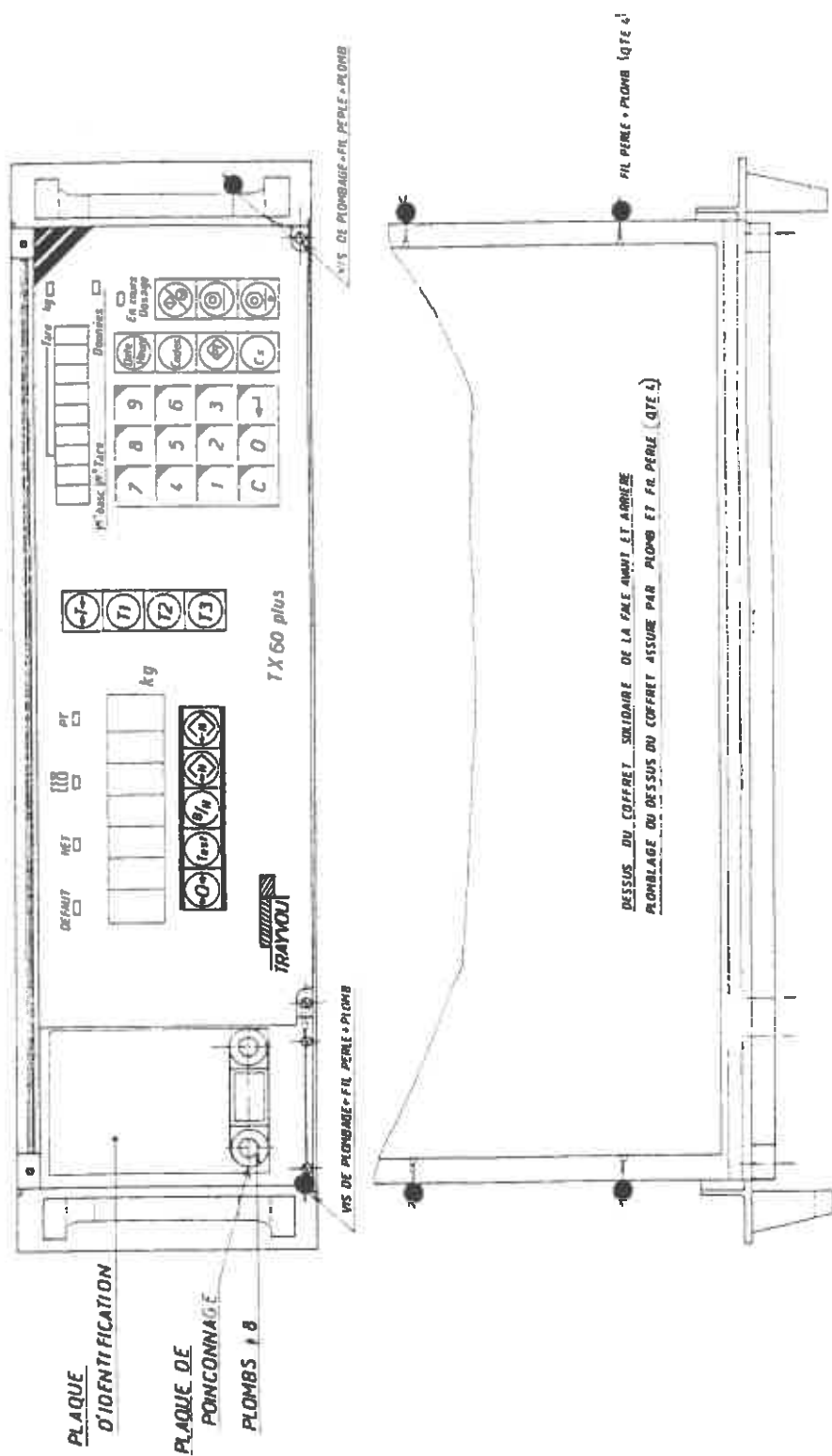
Il est constitué par un ou plusieurs capteurs à jauges de contrainte dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique.

Ces capteurs doivent être accompagnés de fiches sur lesquelles figurent leurs caractéristiques métrologiques.

■ N° 5928-1

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE TESTUT TX 60 PLUS

Plan de scellement
Face avant et disposition plaque d'identification



■ N° 5928-2

DISPOSITIF MEASUREUR DE CHARGE TESTUT TX 60 PLUS

Plan de scellement
Face arrière

